

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Michelle Lévesque

<https://www.cadre21.org/membres/640394e97a3ae5ac2866b5c8>

Date d'obtention : 2025-09-17 16:52:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une démarche structurée qui balise les interventions qui peuvent être faites en milieu scolaire face à une situation de sextage. Les rôles de chacun des partenaires est bien défini et respecte l'expertise et le mandat de chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront plus structurées en respectant les étapes du protocole.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je fais toujours attention à ne pas démontrer de jugement face aux réponses des élèves. Je porte également attention à leurs émotions.